

VILLE DE VERMELLES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

En conséquence, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles qui influent sur les capacités de financement de la commune.

Le budget 2020 devra répondre au mieux aux préoccupations de la municipalité et de la population vermelloise tout en intégrant le contexte économique national et les orientations du projet de loi de finances pour 2020 ainsi que la situation financière locale.

Contexte national

En 2020, l'économie française devrait conserver un rythme de croissance solide et ce, malgré le ralentissement économique mondial lié notamment à la montée des tensions commerciales et des

incertitudes autour du brexit. La croissance française résiste mieux que celle de certains de ses partenaires européens comme l'Allemagne ou l'Italie. Les prévisions pour l'année 2020 font état de 1.3 %.

L'inflation diminue en 2019 (1.2 %) après une année 2018 marquée par une forte hausse des cours du pétrole qui a amené l'inflation à +1.8 %. L'inflation se stabiliserait en 2020 à +1.2%.

Les principales dispositions de la loi de finances pour 2020 concernant les collectivités :

- La loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Cette loi de programmation organise la participation des collectivités locales au redressement des comptes de la nation et a pour objectif de réduire le besoin de financement des collectivités de 2.6 milliards € par an

- Confirmation de la stabilité relative des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

La DGF (dotation globale de fonctionnement) est stable ainsi que les dotations d'investissement (DSIL et DETR)

Augmentation des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) qui sera financée à l'intérieur de la DGF par des redéploiements de crédits qui entraîneront une baisse de DGF pour une partie des communes.

Le FCTVA verra son automatisation reportée d'une année supplémentaire en 2021. Le taux reste inchangé : 16.404 %

Diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

- Suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale

Le projet de loi de finances 2020 est marqué par la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation. 80 % des foyers exemptés en 2020, pour les 20 % restant, la suppression est étalée sur 3 ans. Plus aucun contribuable n'acquittera de TH en 2023.

La taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires est quant à elle maintenue.

Pour compenser leur perte de recettes fiscales, les communes percevront la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les EPIC à fiscalité propre percevront une fraction de TVA.

Comme le gouvernement l'a assuré, cette réforme doit être neutre pour les budgets des communes et des EPIC. Les collectivités seront compensées à l'euro près.

Pour 2020, est prévue une revalorisation forfaitaire des bases à 0.9 %.

- Suppression du dispositif de versement des indemnités versées au comptable public par les collectivités.

Le projet de loi de finances 2020 prévoit que ces indemnités ne seront plus pris en charge par les collectivités mais par l'Etat.

RETROSPECTIVE DES ELEMENTS DE GESTION DE LA COMMUNE DE VERMELLES

Section de fonctionnement

DEPENSES	2017	2018	2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	896 159,10	1 105 198,75	1 411 766,43
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 073 851,37	1 919 192,11	1 810 510,70
014 - ATTENUATION DE PRODUITS			2 424,00
042 - OPERATION D'ORDRE transfert entre sections	174 804,78	104 212,75	91 877,38
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	337 814,10	308 390,58	299 422,16
66 - CHARGES FINANCIERES	65 825,76	71 959,94	62 990,35
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 071,51	18 141,29	19 501,45
TOTAL	3 575 017,62	3 529 977,39	3 698 492,47
RECETTES	2017	2018	2019
013 - ATTENUATION DE CHARGES	69 245,72	49 423,93	61 881,10
042- OPERATION D'ORDRE			16 903,34
70 - PRODUITS DES SERVICES	243 402,88	263 513,56	301 896,16
73 - IMPOTS ET TAXES	2 428 078,63	2 429 343,15	2 511 572,89
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 032 140,91	970 870,10	998 072,32
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 286,91	42 290,46	41 967,84
76 - PRODUITS FINANCIERS	136,80	114,00	114,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	93 771,53	24 606,60	12 620,38
TOTAL	3 907 063,38	3 790 154,97	3 945 028,03
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	498 239,30	804 232,03	539 317,26
TOTAL	4 405 302,68	4 594 387,00	4 484 345,29

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4.77 % .

Le chapitre 011 a augmenté de 27.74 % entre 2018 et 2019. Cette augmentation s'explique par la mise en place de la prestation d'organisation et de gestion des accueils de loisirs, du périscolaire et de l'encadrement cantine confiée aux Francas sur l'année complète. A noter également une augmentation de la fréquentation de la cantine ce qui génère un encadrement et un coût transport supplémentaires. A cela vient s'ajouter la gestion de l'espace jeunesse « La Ruche » par les Francas depuis cet été.

Pour l'année 2019, le coût total de la prestation des Francas s'élève à 391 607.95 €

Les charges de personnel ont diminué de 5.66 %

Les recettes de Fonctionnement ont augmenté de 4.09 % .

le chapitre 70 -produits des services a augmenté de 14.57 % : augmentation de la fréquentation du Multi-Accueil et de la cantine.

Section d'investissement

Tableaux pages suivantes

INVESTISSEMENT RECETTES								
		reports		propositions		Budget 2019	réalisé	reports
001	excédent d'invest reporté							
021	virement de la section de fonct.			510 667,53		510 667,53		
024	produit des cessions			50 000,00	terrain rue Allende DM	50 520,00		50 000,00
040	opération d'ordre			91 357,38		91 357,38	91 877,38	
041	opération patrimoniales			381,38		381,38	381,38	
10222	FCTVA			205 042,62		205 042,62	216 880,11	
10226	taxe d'aménagement			4 500,00		4 500,00	4 575,30	
1068	excédent de fonct. Capitalisé			525 092,35		525 092,35	525 092,35	
1321	subvention état député	4 000,00	dotation député 2017			4 000,00	2 411,23	
1322	subvention région							
1323	subvention département			18 400,00	multi-accueil	18 400,00		18 400,00
1325	subvention intercom							
1328	autres subvention	14 790,00	FDE cité St Pierre		éclairage public FDE	14 790,00	14 790,00	
		184 800,00			multi-accueil CAF fonds nationaux	184 800,00		184 000,00
		25 920,00			multi-accueil CAF fonds propres	25 920,00		25 920,00
				18 400,00	multi accueil conseil départemental	18 400,00		
		35 000,00			FFF vestiaires	35 000,00	39 000,00	
		1 800,00			FFF bancs de touche	1 800,00	1 800,00	
1331	DETR	121 969,00			DETR 2017 vestiaires	121 969,00	121 969,00	
1342	amendes de police							
1641	emprunt							
	TOTAL	388 279,00		1 423 841,26		1 812 120,26	1 018 776,75	278 320,00

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Objet	2019		2020		2021		2022		2023	
	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital
CONSTRUCTION COMPLEXE ADMINISTRATIF	17 110,60	56 890,15	14 561,92	59 438,83	11 899,06	62 101,69	9 116,90	64 883,85	6 210,11	67 790,64
TRAVAUX DE VOIRIE	8 302,42	65 417,14	5 524,82	68 194,74	2 629,29	71 090,27	190,60	18 239,18	-	-
AMENAGEMENT PLACE ET PARKING MAIRIE	23 405,07	67 228,59	21 441,01	69 192,66	19 419,57	71 214,11	17 339,08	73 294,60	15 197,79	75 435,88
RENOVATION ANCIEN C-SECOURS	5 030,07	44 650,21	4 658,32	45 021,96	4 283,47	45 396,81	3 905,50	45 774,78	3 524,38	46 155,90
VESTIAIRES-CLUB HOUSE	12 487,50	66 666,68	11 587,50	66 666,68	10 687,50	66 666,68	9 787,50	66 666,68	8 887,50	66 666,68
	66 335,66	300 852,77	57 773,57	308 514,87	48 918,89	316 469,56	40 339,58	268 859,09	33 819,78	256 049,10
total annuité	367 188,43		366 299,44		366 388,45		309 198,67		289 868,88	
annuité / habitant (4757 hab)	77,19		77,00		77,02		65,00		60,94	

EVOLUTION DE LA FISCALITE

évolution des bases et des taux	2016		2017		2018		2019	
	bases	taux	bases	taux	bases	taux	bases	taux
taxe d'habitation	3 863 000,00	11,59	3 803 000,00	10,79	3 798 000,00	10,79	3 898 000,00	10,79
taxe foncier bâti	2 540 000,00	17,00	2 591 000,00	16,03	2 626 000,00	16,03	2 711 000,00	16,03
taxe foncier non bâti	77 800,00	59,04	74 700,00	52,28	76 500,00	52,28	79 300,00	52,28
produit	915 802,00		864 734,00		870 746,00		896 625,00	
compensations	80 133,00		98 760,00		99 425,00		104 534,00	

RATIOS FINANCIERS DE LA COMMUNE

	CA 2019	
	Vermelles	moy de la strate
dépenses réelles de fonctionnement / population (4688 hab)	756,9	836
produits des impositions directes/ population	189,34	452
recettes réelles de fonctionnement /population	824,37	1019
dépenses d'équipement brut / population	115,1	292
encours de la dette / population	559,63	782
DGF / population	146,54	151
dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,2	53

PERSONNEL COMMUNAL – STRUCTURE DE LA MASSE SALARIALE

Evolution des effectifs depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
effectifs	49	47	47	43	44	44
dont temps non complet	10	11	11	10	8	8
répartition homme/femme	18/31	17/30	18/29	16/27	17/27	18/26
filière administrative et autres	19	19	19	17	18	18
filière technique	14	13	13	13	13	14
personnel de service	16	15	15	13	13	12

Evolution de la masse salariale depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019
charges de personnel	2 059 864,31	2 067 048,66	2 073 851,37	1 919 192,11	1 810 510,70
	3,88%	0,35%	0,33%	7,46%	5,66%

RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Montant prévu : 4 283 815.26 €

Réalisé : 3 698 492.47 €

RECETTES

Montant prévu : 4 283 815.26 €

Réalisé : 3 945 028.03 €

Résultats de l'exercice : + 246 535.56 €

+ Excédent reporté 2018 : 539 317.26 €

Excédent 2019 : 785 852.82 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Montant prévu : 1 812 640.26 €

Réalisé : 846 572.63 €

RECETTES

Montant prévu : 1 812 640.26 €

Réalisé : 1 018 776.75 €

Résultats de l'exercice : 172 204.12

Déficit reporté 2018 : 211 108.03 €

Déficit 2019 : - 38 903.91 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 682 377.80 €

Recettes : 278 320.00 €

Besoin de financement : 404 057.80 €

Affectation du résultat d'exploitation :

785 852.82 € -----) Investissement : 442 961.71 € (38 903.91 + 404 057.80)

-----) Fonctionnement : 342 891.11 €

BUDGET EAU POTABLE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Montant prévu : 408 152.48 €

Réalisé : 173 657.92 €

RECETTES

Montant prévu : 408 152.48 €

Réalisé : 169 945.64 €

Résultat de l'exercice : - 3 712.28 €

Excédent reporté 2018 : 88 152.48 €

Excédent 2019 : 84 440.20 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Montant prévu : 93 013.30 €

Réalisé : 92 921.10 €

RECETTES

Montant prévu : 93 013.30 €

Réalisé : 3 712.28 €

Résultat de l'exercice : - 89 208.82 €

Excédent reporté 2018 : 27 860.82 €

Déficit 2019 : - 61 348.00 €

Affectation du résultat d'exploitation

84 440.20 € -----) Investissement : 61 348.00 €

-----) Fonctionnement : 23 092.20 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

Fonctionnement

Dépenses

Poursuite d'une gestion rigoureuse

Concernant les charges de personnel, maintien des effectifs avec prise en compte des avancements de grades et d'échelon. Le renforcement de l'équipe du Multi-Accueil suite à l'extension à 20 places a été pris en compte à compter de septembre 2020.

Au niveau du coût des prestataires extérieurs, on notera une augmentation à l'article 6042 : augmentation des effectifs de la cantine scolaire, par conséquent augmentation du nombre des repas commandés auprès de Lys Restauration

: Prestations de l'association « les Francas » sur l'année complète pour l'espace jeunesse « la ruche » et prise en compte d'un éventuel redémarrage des ateliers du mercredi à compter de septembre.

Poursuite des travaux de peinture dans les écoles par les services techniques.

Rénovation de l'électricité au centre social et à la bibliothèque par les services techniques

Installation de caméras de surveillance.

Recettes

Maintien des recettes tarifaires

Maintien des taux d'imposition

Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement

Maintien du montant de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération

Investissement

Dépenses

Travaux de bâtiments :

- Poursuite des travaux d'aménagement du Multi-Accueil dans l'ex dispensaire de la CARMi
- Rénovation des portes des toilettes de l'école Andrieu
- Rénovation des chéneaux et solins de la salle des sports du stade rue Béthencourt et de l'espace Acthergal

- Changement de l'armoire électrique du centre social
- 3^{ème} phase de la rénovation de la toiture des ateliers municipaux

Travaux de réseaux et voirie

- Changement des boîtiers éclairage de Noël
- Remplacement d'un candélabre place de la République
- Poursuite des travaux du chemin de Lens
- Marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie

Matériels et outillage

- Renouvellement progressif du parc automobile des services techniques
- Acquisition de mobilier : écoles, bibliothèque
- Achat de matériel : sanitaires extérieurs, armoire froide pour la salle des fêtes, lave-linge semi-professionnel pour le Multi-Accueil

Recettes

- Versement des subventions en cours : Multi-Accueil, espace jeunesse la Ruche, sécurité rue Jules Guesde

Conclusion

Compte tenu du contexte actuel lié au COVID19, la commune fait le choix de maintenir les services publics à la population sans augmenter les taux communaux des impôts locaux. Les investissements prévus en 2020 sont ceux en cours d'exécution ainsi que ceux nécessaires au bon fonctionnement des services.